

# Rapport du Groupe majeur Femmes "Recommandations pour les ODD et l'agenda de développement de l'après-2015"

mercredi 18 septembre 2013

**Le Groupe Majeur Femmes auprès des Nations unies a publié un rapport « L'égalité des sexes, les droits des femmes et les priorités des femmes : Recommandations pour les objectifs proposés de développement durable (ODD) et l'agenda de développement de l'après-2015 » qui offre une compilation de positions sur les différents éléments de l'agenda post-2015 et des ODD, écrites par différents membres du Groupe majeur.**

**Ci-dessous le résumé des propositions et le document complet en téléchargement.**

Sommaire de cet article

- [Résumé du rapport](#)
- [Téléchargements](#)

## Résumé du rapport

### **Recommandations pour les objectifs proposés de développement durable (ODD) et l'agenda de développement de l'après-2015**

Grâce au sommet de Rio+20 en Juin 2012, ainsi que le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement (post- 2015), les gouvernements et les agences des Nations unies sont en train de préparer un cadre d'objectifs et de cibles pour le développement mondial.

Pour cette raison, il est essentiel que l'analyse et les recommandations du point de vue de la société civile des organisations féminines et de genre soient prises en compte.

Le Women's Major Group a été créé à la suite du Sommet des Nations unies pour la Terre de Rio de 1992, où les femmes ont été reconnues comme l'un des neuf grands groupes de la société civile, dont la participation à la prise de décision est essentielle pour atteindre un développement durable.

Le Women's Major Group (WMG) est organisé au niveau mondial avec plus de 500 représentants d'organisations non gouvernementales. Voir [www.womenrio20.org](http://www.womenrio20.org).

Le rapport « L'égalité des sexes, les droits des femmes et les priorités des femmes : Recommandations pour les objectifs proposés de développement durable (ODD) et l'agenda de développement de l'après-2015 » fournit une compilation des documents de synthèse sur les différents éléments de l'agenda post-2015 et des ODD, qui ont été proposés par un groupe diversifié de membres du WMG.

Le rapport met en lumière les causes profondes du modèle de développement non durable, qui a déclenché les actuelles crises écologiques, sociales et économiques mondiales, ainsi que les structures, des transformations qui sont nécessaires pour répondre à ces crises. Au lieu d'aller vers une économie verte, les membres du WMG proposent une transition vers une économie durable, équitable et inclusive. Ainsi, les principales recommandations pour les processus post-2015 et les objectifs du projet de développement durable sont qu'ils doivent :

1. Faire partie d'un vaste programme de réformes structurelles et de transformation profonde, qui est fermement enraciné dans les obligations des droits de l'homme et le principe de responsabilités

communes, mais différenciées, et ne pas se limiter aux objectifs et indicateurs réducteurs. La justice sociale et écologique, y compris les droits des femmes et des filles et l'autonomisation, doivent être au cœur du développement durable.

2. Intégrer les droits des femmes et les droits de l'homme en général, dans le programme de développement, en tenant compte de la diversité des besoins et des contraintes fondées sur le sexe, l'âge, la classe sociale, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et les capacités. Les États devraient respecter le principe de non-régression et garantir la pleine application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son protocole facultatif et d'autres instruments des droits de l'Homme.

3. Inclure au moins un (et mieux encore plusieurs) ODD pour assurer l'égalité des sexes et les droits des femmes.

4. Éliminer toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur la misogynie, l'homophobie, la lesbophobie et des pratiques transphobes, et toutes les formes de violence contre les femmes.

5. Assurer le respect des droits sexuels et reproductifs de toutes les adolescentes (des filles et des garçons), les femmes et les hommes, et leur droit à l'éducation et aux services de santé sexuelle et reproductive de qualité, efficiente et d'intégration complète.

6. Assurer un environnement macro-économique, qui préserve l'espace politique national pour les gouvernements de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme et à promouvoir efficacement les trois dimensions du développement durable d'une manière intégrée, notamment en augmentant leur assiette fiscale grâce à des politiques progressistes, qui affluent.

7. Reconnaître et redistribuer les charges inégales et injustes sur les femmes et les filles dans le maintien du bien-être et dans les économies de la société. Il faut lutter contre la ségrégation sexuée du marché du travail et assurer la redistribution du travail non rémunéré, tout en assurant le plein emploi, notamment le travail et un salaire décent pour tous.

8. Mettre en place une protection sociale universelle dans le monde entier sous la forme d'un revenu de base pour les femmes et les hommes. Il peut être financé par exemple, par la taxe sur les transactions financières. Il faut assurer un socle mondial de protection sociale pour assurer aux femmes, aux hommes et aux enfants l'accès aux services de base, tels que les soins de santé, l'alimentation, l'eau, l'énergie, le logement et l'emploi.

9. Reconnaître et tenir compte de la valeur du travail de soins, en protégeant les droits des travailleurs de soins et en élargissant la compréhension globale et les mesures du bien-être et du développement par l'utilisation de cibles et des indicateurs appropriés, en prenant en compte des apports du travail et de la nature non rémunérés sans financiarisation, notamment.

10. Garantir et faire respecter la responsabilité des entreprises juridiquement contraignantes et l'application des Principes de Maastricht sur les obligations extraterritoriales des États dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels.

11. Mettre un terme à la marchandisation de la nature et du bien-être, ainsi qu'à la dépossession des peuples indigènes et ruraux et, au lieu de cela, gérer les ressources naturelles communes de façon à garantir les moyens d'existence et la nature des peuples. Personne ne devrait être exclu de ressources qui sont essentielles à leur subsistance en raison de l'inter alia, du brevetage des semences ou de la privatisation des écosystèmes, de l'eau ou des services de soins de santé. Il faut garantir l'approvisionnement et la distribution locale et gratuite de semences. Les écosystèmes et les forêts doivent être gardés hors des marchés de carbone et d'autres mécanismes fondés sur le marché, qui déclenchent la privatisation et restreignent l'accès aux femmes. Les services publics ne peuvent pas être remis sur le marché, car ils constituent une responsabilité publique.

12. Reconnaître et respecter pleinement le savoir-faire unique des peuples autochtones et paysans et des communautés côtières, en particulier les connaissances détenues par des femmes, ainsi que les territoires et les zones conservés par les peuples autochtones et les communautés locales (APAC), dans l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il faut assurer le régime foncier des femmes et les droits d'utilisation des terres, notamment par des programmes de réforme agraire.

13. Garantir la souveraineté alimentaire sécurisée, basée sur la reconnaissance des petits exploitants agricoles et des pêcheurs, en particulier des femmes, en tant qu'acteurs économiques clés. A cet égard, il faut garantir leurs droits d'utilisation et l'accès aux terres et aux rivières, les lacs et les mers doivent être protégés contre l'accaparement des terres et des ressources par des garanties juridiquement contraignantes. Il faut reconnaître la production agricole et alimentaire, ainsi que la pêche dans le cadre du secteur formel, afin que leurs travailleurs bénéficient des droits reconnus par des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

14. Éliminer les subventions aux flottes de pêche industrielle, promouvoir les modèles de gouvernance communautaire des aires marines protégées et fixer des objectifs pour la mise en oeuvre des Directives internationales pour sécuriser la pêche durable à petite échelle.

15. Promouvoir le transfert de technologie, le financement, le suivi, l'évaluation et la recherche en ligne avec le principe de précaution et le principe du consentement éclairé préalable, libre et établir une évaluation indépendante des technologies et de l'organisation de la surveillance.

16. Interdire l'utilisation de substances et de technologies non durables, radioactives et dangereuses. Réaffirmer ou imposer un moratoire sur les technologies dangereuses, comme la biologie synthétique, la nanotechnologie, le biochar, la géo-ingénierie et les organismes génétiquement modifiés.

17. Concevoir et mettre en oeuvre des droits de base socialement justes et sensibles au genre et des approches fondées sur l'écosystème et cohérentes pour enrayer le changement climatique.

18. Éliminer le soutien financier aux activités économiques écologiquement ou socialement nuisibles, telles que la pêche industrielle, l'agriculture non durable, la bioénergie industrielle et les industries extractives. Imposer un moratoire dans les domaines de l'exploitation minière, l'énergie nucléaire, de la chimie et pour les monocultures à grande échelle, qui conduisent à une perte irréversible de la biodiversité.

19. Rediriger un soutien aux technologies alternatives d'énergie durable, aux pratiques agro-écologiques et aux chaînes de valeur durables locales, qui peuvent répondre en toute sécurité aux besoins alimentaires et énergétiques, tout en créant des emplois et en soutenant les communautés locales.

20. Réglementer les marchés de matières premières, les fluctuations des limites des prix alimentaires, l'interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires, la fermeture des paradis fiscaux et mettre en oeuvre une taxe mondiale sur les transactions financières.

21. Prioriser le financement public sur les partenariats public-privé. L'agenda post-2015 ne doit pas comprendre les intérêts commerciaux. Les budgets publics, y compris les budgets militaires, doivent être transparents, ouverts au débat public et ils doivent intégrer une perspective de genre et de garanties sociales et environnementales.

22. Assurer une participation significative des femmes et des mouvements sociaux dans la conception, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des objectifs des politiques et des programmes de développement.

La compilation complète de ce document, « L'égalité des sexes, les droits des femmes et les priorités des femmes : Recommandations pour les objectifs proposés de développement durable (ODD) et l'agenda de développement de l'après-2015 » et un livret avec les principales conclusions et recommandations du rapport peuvent être téléchargés en anglais, en espagnol et en français.

*Nous tenons à exprimer notre gratitude aux donateurs suivants et aux contributeurs en liens avec ces publications : le Fonds mondial pour les femmes, la GIZ, UN Women and Friedrich-Ebert-Stiftung (NY).*

## **Téléchargements**

- Le résumé du rapport en français (pdf 2 pages) : ci-dessous

---

Copyright © Site de l'Association Adéquations - <http://www.adequations.org/spip.php?article2061>